

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 685

présenté par

M. Saint-Martin, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 9 QUATERDECIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 9 *quaterdecies* destiné à affecter d'un taux de TVA réduit de 5,5 % l'ensemble des travaux relatifs au volet habitat du contrat d'engagement pour le renouveau du bassin minier signé le 7 mars 2017.

Le rapporteur général constate que cet article additionnel, qui se propose de favoriser fiscalement les travaux réalisés dans un unique territoire, porte en germe un risque substantiel de contrariétés eu égard aux normes constitutionnelles et européennes.

À cette aune, la suppression de cet article est proposée.